

SEINE | Entre le 5 juillet et le 31 août, il sera possible de faire trempette dans trois zones surveillées à Paris. De quoi donner envie à certains de plonger en dehors de ces périmètres ? C'est ce que redoutent les bateliers et les autorités.

Alerte aux baignades sauvages cet été

Textes **Pauline Darvey avec P.A.**

UN SOLEIL DE PLOMB écrase la capitale, jeudi après-midi. Installé en terrasse en plein cœur du Marais, Louis se projette déjà : « Une journée comme celle-ci, je me vois bien sur les quais à piquer une fête dans la Seine, vu que ça va bientôt être autorisé. » Malgré son enthousiasme, l'étudiant de 21 ans devra encore attendre le 5 juillet pour plonger dans le fleuve dans l'un des trois nouveaux sites de baignade surveillée qui seront ouverts jusqu'au 31 août. Une grande première après plus de cent ans d'interdiction.

Où précisément, quand et à quelles conditions Louis pourra-t-il sauter à l'eau ? Il ne s'est pas vraiment penché sur la question. « Ce que les gens retiennent, c'est d'abord qu'on va pouvoir se baigner dans la Seine », constate Olivier Jamey. Mais le président de la Communauté portuaire de Paris – une association qui regroupe les entreprises du fleuve et des canaux (bateaux promenade, péniches...) – craint que la deuxième partie du message ne soit pas bien passée auprès du grand public.

Risque de noyades dans un fleuve agité

Pierre Rabadan, adjoint au sport d'Anne Hidalgo, le martèle pourtant dès qu'il en a l'occasion : « Il ne sera possible de se baigner que dans les trois zones surveillées aux heures d'ouverture. La baignade reste interdite partout ailleurs. »

Autrement dit, s'il veut se rafraîchir en toute sécurité, Louis aura le choix entre le site aménagé en bordure du parc de Bercy (XII^e), celui installé à deux pas du pont Marie (IV^e) ou celui du bras de Grenelle (XV^e), à quelques encablures de la tour Eiffel. Pour le reste, les autorités s'échinent à rappeler que la Seine n'est pas un long fleuve tranquille et encore moins une piscine. Plusieurs centaines de bateaux traversent chaque jour la capitale avec tous les risques de collision que cela peut engendrer (lire ci-contre).

À cela s'ajoute le courant, qui peut parfois être très fort. « Il peut très vite vous entraîner vers une pile de pont et vous pouvez perdre connaissance, tient à expliquer Axel Lamotte, responsable de la communication de la Fédération française des maîtres nageurs sauveteurs. Les noyades sont souvent suivies d'un décès. »

Des rappels suffisants pour éviter les baignades sauvages ? Olivier Jamey n'en est pas certain et redoute une multiplication de ces ploufs hors des clous. « C'est ce qui s'était passé sur le bassin de la Villette lorsque la zone de baignade a été ouverte en 2017, se souvient-il. S'il y a la queue pour accéder aux sites, il y aura forcément la tentation de ne pas attendre et de filer direct à l'eau. »

Un été test qui est aussi appréhendé du côté des Voies navigables de France (VNF). Chaque été, l'opérateur public qui gère la navigation sur tous les fleuves du territoire lance déjà des campagnes de sensibilisation contre les baignades sauvages. « On voit déjà des gens nager dans la Marne ces derniers jours, alors que nous ne sommes même pas le 15 juin, s'inquiète Stéphanie Peigney-Couderc, directrice territoriale adjointe de VNF pour le bassin de la Seine. Est-ce que l'ouverture de ces zones de baignade à Paris va amplifier ou au contraire juguler le phénomène ? C'est toute la question ! »

Des interrogations qui semblent très largement partagées par les bateliers. « On sait très bien que ce sera impossible de mettre un policier tous les 50 m le long du fleuve », souffle le responsable d'une compagnie de bateaux promenade parisienne. La Ville de Paris veut pourtant rassurer. « C'est un sujet que nous avons en tête depuis le début, assure Pierre Rabadan. Plusieurs précautions vont être prises (lire ci-contre). »

Un bateau pour repêcher ceux qui s'aventurent trop loin

Des panneaux qui rappellent les risques liés à la baignade vont, entre autres, être installés au niveau des trois sites mais aussi à proximité de « points sensibles ». « Ils seront placés à des emplacements stratégiques, notamment là où l'accès à l'eau est facilité », indique la préfecture de police de Paris, qui sera chargée de la sécurité en dehors des zones de baignade qui, elles, seront sous la responsabilité de la Ville.

Une embarcation sera également à disposition sur chaque site homologué afin d'aller récupérer les baigneurs qui seraient sortis du périmètre ou ceux qui plongeraient à quelques mètres de là. « Au total, 27 maîtres nageurs surveilleront les trois zones, dont 10 qui ont passé leur permis fluvial pour conduire ces bateaux, complète Lazreg Benelhadj, premier vice-président de la Fédération française de nata-

tion. Le but du jeu, c'est vraiment d'être aussi très réactifs sur la zone non surveillée. »

En dehors des horaires d'ouverture, la société Boaz, à qui la Ville a délégué la gestion des sites, déploiera des maîtres-chiens pour garder les lieux. « La brigade fluviale renforcera aussi ses rotations, complète Pierre Rabadan. C'est un point sur lequel nous avons travaillé avec la préfecture. »

« Il ne faut pas non plus surinterpréter cette peur »

Un autre levier pourrait être dissuasif : les amendes. Actuellement de 15 €, en cas de baignade interdite, la Ville de Paris aimerait la faire grimper à 135 €. Un montant qui n'a pas encore été validé par l'État.

Faut-il s'attendre pour autant à voir des baigneurs hors la loi à tous les coins de Seine ? Pierre Rabadan rappelle que ce phénomène existe déjà tous les étés dans une moindre mesure. « Il ne faut pas non plus surinterpréter cette peur », relativise l'élu parisien.

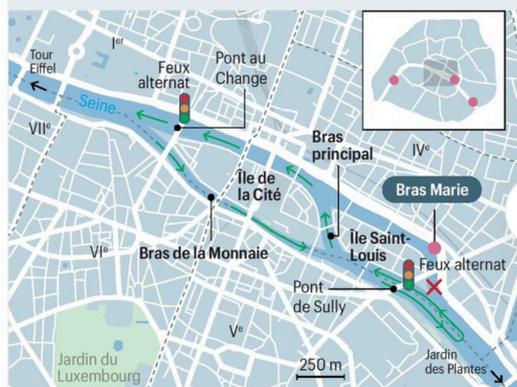
Louis devrait faire partie de ceux qui respecteront les règles. Plus jeune, l'étudiant avait pris l'habitude de sauter depuis un pont dans la rivière du village où il a grandi. Mais dans la Seine, il promet de se baigner « uniquement là où c'est possible ».



La Ville de Paris a demandé à faire passer l'amende en cas de baignade interdite de 15 à 135 €. L'État doit désormais donner son accord. (Archive, mai 2017.)

La circulation des bateaux-promenade sur la Seine quand la zone de baignade du bras Marie est ouverte

● Zone de baignade ● Sens de circulation ✗ Fermé à la navigation



Le Parisien-Infographie.



S'il y a la queue pour accéder aux sites, il y aura forcément la tentation de ne pas attendre et de filer direct à l'eau

Olivier Jamey, président de la Communauté portuaire de Paris



DIFFERENGE/JACQUES GRIF

SÉCURITÉ | Test de natation et critères à respecter



DIFFERENGE/JACQUES GRIF

Le site du bras Marie (IV^e) sera réservé aux plus de 14 ans d'au moins 1,40 m.

POUR PLONGER dans la Seine, il faudra montrer patte blanche. C'est, en substance, le message délivré par la Fédération française de natation. Vingt-sept de ses maîtres nageurs seront mobilisés dès le 5 juillet pour surveiller les trois zones de baignade gratuites à Paris.

Leur mission sera, entre autres, d'évaluer l'aisance dans l'eau de chaque nouveau baigneur. « Ils vont regarder si les personnes sont en mesure d'être en sécurité dans l'eau », développe Lazreg Benelhadj, premier vice-président de la Fédération.

À l'issue de ce premier « test de mise à l'eau », ils décideront si le baigneur peut rester dans la zone, s'il a éventuellement besoin d'une bouée ou s'il est plus prudent qu'il sorte du fleuve. Un bracelet sera remis aux nageurs autorisés à rester, pour éviter qu'ils ne repassent par cette étape au cours de l'été.

« C'est vraiment la sécurité des baigneurs qui va prédominer, veut rassurer le vice-président de la Fédération. Il faut garder à l'esprit que nous ne sommes pas dans une piscine mais dans un milieu naturel. »

Des cours de natation gratuits à Bercy

Pour barboter dans ces trois zones, il faudra aussi remplir des conditions d'âge et de taille. Les sites du bras Marie (IV^e) et de Grenelle (XV^e), où le courant est plus important, seront réservés aux plus de 14 ans qui mesurent au moins 1,40 m. Il suffira, en revanche, d'avoir atteint 10 ans et 1,20 m pour plonger au pied du parc de Bercy (XII^e). Des critères qui resteront à l'appréciation des maîtres nageurs. « Aucun papier d'identité ne sera demandé », prévient d'ores et déjà la Ville de Paris.

Pour les parents qui voudraient profiter de l'eau avec des enfants plus jeunes, un bassin « familles » avec un fond va être installé au bras de Grenelle. Quant à ceux qui ne savent pas encore nager, pas de panique : ils devraient aussi pouvoir profiter de la Seine. Des cours de natation gratuits devraient être dispensés à Bercy. Les modalités seront dévoilées dans les prochains jours.

Lazreg Benelhadj « espère vraiment que des enfants vont apprendre à nager dans la Seine ». Tout un symbole, après plus de cent ans de baignade interdite dans le fleuve.

COHABITATION | Un « compromis satisfaisant » trouvé pour allier plongeon et navigation



DIFFERENGE/JACQUES GRIF

SE LAISSER BERCCER par le clapotis de l'eau à bord d'un bateau promenade ou plonger dedans. Faudra-t-il choisir entre les deux cet été à Paris ? Sur le site du IV^e arrondissement, face à l'île Saint-Louis, le bras de Seine est trop étroit pour faire cohabiter les baigneurs et la navigation. Or ce sont jusqu'à 310 bateaux de tourisme qui passent chaque jour par ce chenal en direction de la tour Eiffel.

Du lundi au dimanche, la baignade du bras Marie ne sera ouverte que le matin pour permettre aux bateaux touristiques de circuler. Le dimanche, ils emprunteront un autre itinéraire.

Comment dès lors réussir à concilier les plongeurs et les visites de la capitale au fil de l'eau, en toute sécurité ? « Au départ, il était question de fermer le bras Marie à la navigation toute la journée », se souvient Taou-

fiq El Amrani, le directeur général de la Compagnie des bateaux-mouches. « Ça nous a fait très peur », rembobine Marie Bozzoni qui est, elle, à la tête des Vedettes de Paris.

Mais après d'âpres négociations, il a été finalement décidé de n'ouvrir la baignade sur ce site que de 8 heures à 11 h 30 du lundi au samedi. De quoi limiter l'impact sur les croisières. « Il y en a peut-être une ou deux le matin que nous allons devoir annuler ou pour lesquelles nous allons modifier le parcours », précise Marie Bozzoni.

« On est partis de loin »

Le dimanche, en revanche, la baignade pourra être ouverte de 8 heures à 17 h 30. Les bateaux promenade emprunteront ce jour-là « le bras principal », qui se faufile entre l'île Saint-Louis et l'île de la Cité. Un passage plus large habituellement destiné au trafic de fret. À l'entrée et à la sortie, des feux permettent aux bateaux de passer en alternance dans un sens puis dans un autre. Une circulation alternée qui sera exceptionnellement stoppée le dimanche en journée, lorsque le fret est moins important. Privés du bras Marie, les

bateaux promenade pourront descendre par cette voie passée en sens unique, sans attendre aux feux, ce qui aurait retardé leur rotation.

« On est partis de loin mais on arrive finalement à un compromis satisfaisant où chacun fait des efforts », résume Olivier Jamey, président de la Communauté portuaire de Paris, une association qui rassemble une centaine d'entreprises de la Seine et des canaux.

Côté Ville de Paris, le fait de pouvoir finalement ouvrir la zone de baignade toute la journée le dimanche a aussi permis de faire passer la pilule. « Vu tout ce qu'on investit pour aménager et faire fonctionner ces trois zones de baignade (11,2 millions d'euros pour l'aménagement et 2,6 millions pour l'exploitation chaque année), c'était compliqué pour nous d'accepter de n'ouvrir le site de bras Marie que le matin », confirme Pierre Rabadan, adjoint au sport d'Anne Hidalgo.

Mais dès l'année prochaine, tous les acteurs devraient pleinement retrouver le sourire. « Pour avoir la place de faire cohabiter baigneurs et bateaux, nous allons installer ce site ailleurs, promet Marc Guillaume, le

préfet de Paris et de la région Île-de-France. Deux autres sites sont à l'étude, un au niveau du jardin Tino-Rossi et un autre à hauteur du pont Louis-Philippe. »

Un centre d'information éphémère pour les navires

En attendant, Voies navigables de France (VNF) – l'opérateur public qui gère la navigation sur tout le territoire – se prépare à un été chargé. « Les jours où les zones de baignade resteront fermées à cause, par exemple, d'une qualité de l'eau dégradée, il faut que nous puissions prévenir très vite les bateaux que le chenal du bras Marie est ouvert », illustre Stéphanie Peigney-Couderc, directrice territoriale adjointe à VNF pour le bassin de la Seine.

Pour faire face à tous ces imprévus, un centre d'information éphémère va notamment être mis sur pied avec des opérateurs qui pourront répondre très vite à tous les bateaux qui traversent la capitale. « C'était déjà plus ou moins ce qu'on avait mis en place pour les Jeux olympiques, rappelle Stéphanie Peigney-Couderc. On a maintenant l'expérience en plus ! »

